97-84221-4

Une nation opprimée

Genève

1895

97-84221-4
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

308
Z
Box 863

Une nation opprimée. Genève, Georg, 1895.
32 p.

Bibliographical footnotes.

1. Ukraine - History - Addresses, essays, lectures. 2. Ukraine - Nationality - Addresses, essays, lectures.

RESTRICTIONS ON USE: *Reproductions may not be made without permission from Columbia University Libraries.*

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 9:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 10-14-97 INITIALS: PB

TRACKING # : 28497

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

UNE

NATION OPPRIMÉE

308
Z
BOX 863

GENÈVE
GEORG & Cie, Libraires-Editeurs
Même Maison a Bale et Lyon
1895

308 E
Z
Box 863

UNE

NATION OPPRIMÉE

GENÈVE
GEORG & Cie, Libraires-Editeurs
Même Maison a Bale et Lyon
1895

Genève, Imprimerie Fr. Weber, rue Lévrier, 3

JUN 23 1955 GLS

Une nation opprimée.

> Sachez qu'il n'y a pas de spectacle plus triste, plus révoltant et plus horrible que celui d'un peuple asservi par un autre. GLADSTONE.

La Russie méridionale, la partie orientale de la Galicie autrichienne et celle du Nord-Est de la Hongrie, c'est-à-dire les bassins de la Theiss supérieure, du Dniester, du Boug, du Dnieper moyen et inférieur et du Donetz du Nord, sont habités par un peuple qui s'appelle Ukraïniens ou Ruthènes (officiellement Petits-Russiens).

Avec les Grands- et les Blancs-russiens les Ukraïniens font partie intégrante d'une race connue sous le nom de Slaves russes ou orientaux. Chacun de ces peuples a ses particularités nationales déterminées et possède sa propre langue.

Au début de leur existence historique les Ukraïniens étaient connus sous le nom de Russes. Kiev, la plus ancienne des cités ukraïniennes, présentait le premier centre politique autour duquel s'était groupée (du IXe au XIIe siècle) une fédération de territoires connue sous le nom de Russie. Au XIe siècle le nom de la Russie comprenait déjà la Volynie et la Galicie, mais il ne s'étendait pas encore sur Novgorod ni sur la Russie-Blanche. La colonisation du bassin du Volga par les habitants des pays du Nord-Est de la Russie Kiévienne et leur fusion avec les peuples finnois qui l'habitaient, ont donné naissance à une race nouvelle qui avait pris aussi le nom de *Russes,* mais qui avait déjà un

tout autre caractère éthnographique. Constituée au commencement du XIIIe siècle en une organisation politique, et renforcée par l'élargissement de son territoire, cette race nouvelle considéra la Russie du Sud comme un pays étranger et vers la fin du XIVe siècle elle forma un Etat sous la souveraineté du khan des Tartares. Cet Etat s'appelait *Russie*, mais était connu dans l'Europe occidentale surtout sous le nom de *Moscovie*. A mesure que cet Etat se développait, les princes de Moscou se nommèrent princes de toute la Russie; c'est ainsi que selon l'expression de l'historien Kostomarov, ils dérobèrent en quelque sorte à la Russie méridionale son ancien nom. A son tour la Russie méridionale continua de s'appeler Russie, mais elle adopta son nom spécial d'*Ukraïne* qu'elle porte jusqu'à nos jours; les Ukraïniens de la Galicie ont conservé leur ancien nom de Roussines (Ruthènes).

L'annexion après la chute de la domination tartare de la Russie méridionale au duché de la Lithuanie sépare complètement les destinées historiques de la Moscovie de celles de l'Ukraïne. La Russie moscovite resta encore quelque temps sous l'empire des Tartares et sous leur influence elle élabora un Etat centralisé dont les principes fondamentaux étaient le despotisme asiatique et la haine profonde de la civilisation de l'Europe occidentale. La Russie méridionale, l'Ukraïne, après avoir donné sa langue, son écriture et sa religion aux classes supérieures de la Lithuanie et après être devenue, à la fin du XIVe siècle une province du royaume de la Pologne, entre dans la sphère de la civilisation européenne. Mais avec cela ses classes supérieures subissent à leur tour l'influence de l'état social polonais à un tel point qu'elle perdent à peu près leur nationalité. Les tendances de l'aristocratie polonaise et de cette seigneurie polonisée et catholicisée (ainsi qu'une partie du clergé) à faire du peuple une masse de serfs et d'esclaves et de lui enlever sa religion, amène un éclat d'indignation du sentiment national outragé. Les émeutes partielles se transforment bientôt en une

révolution éclatante qui arrache à la Pologne un vaste territoire. Après quelques hésitations, le représentant politique de la nation, le hetman Bohdan Khmelnitzky, de concert avec le conseil militaire des cosaques, met le pays sous la *protection* de l'Etat moscovite à la condition de respecter l'autonomie de l'Ukraïne dans toute son intégrité. Ce traité fut signé à Péréiaslav en 1654.

Au moment où l'Ukraïne acceptait le « protectorat » de la Moscovie, cette dernière présentait déjà une monarchie despotique solidement constituée, figée même dans des formes immobiles, avec un souverain autocrate héréditaire pour chef, avec un peuple, dont toutes les classes se trouvaient dans le plus complet asservissement et le plus complet esclavage depuis les couches les plus inférieures jusqu'à la classe la plus privilégiée. Dans ce pays pénétré d'une frayeur superstitieuse pour toute nouveauté, les lumières faisaient presque complètement défaut; les gens lettrés étaient très rares, même parmi les classes élevées. Dans tout l'Etat il n'existait qu'une seule et unique typographie pour imprimer les livres d'église et les recueils de lois.

En Ukraïne, au contraire, l'organisation de l'état était bien loin de présenter des formes arrêtées dans leur évolution. Les institutions politiques de ce pays se trouvaient plutôt en état de formation. Ces dernières avaient pour base un système social ayant un caractère tout à fait républicain. Le pouvoir suprême exécutif, dans le pays, appartenait au fonctionnaire élu — le hetman. Les autres organes de la haute administration *(guénéralnaïa starchina)*, les chefs de provinces ou *colonels*, ainsi que tous les autres fonctionnaires, étaient également désignés au scrutin. Le clergé lui-même était élu; le pouvoir supérieur ecclésiastique ne pouvait qu'ordonner un prêtre, mais le droit d'investiture appartenait aux paroissiens qui avaient la faculté d'accepter ou de refuser ses services. Les habitants des villes avaient leur régime municipal à l'exemple de celui de l'Europe occidentale, connu

sous le nom de droit de Magdebourg. Les agriculteurs qui jouissaient de la possession du sol et d'une liberté personnelle presque complète s'efforçaient de devenir cosaques ; ce changement de conditions n'était pas très difficile ; cependant les paysans avaient à subir quelques vexations de la part des Cosaques qui n'étaient pas très disposés à voir étendre les limites de leur classe privilégiée. C'est la *Sitcha* des Cosaques Zaporogues qui représentait le principe purement démocratique. C'était une communauté militaire qui occupait le cours inférieur du Dnieper et qui se déplaçait par moments d'uns île à l'autre. Etant fondée dans le but de défendre le pays contre les invasions tartares, elles servit d'abord de refuge pour tous ceux qui étaient mécontents de la noblesse et du gouvernement. Lors de l'acceptation du protectorat moscovite, la Sitcha était déjà une communauté de chevalerie bien organisée d'après son propre régime électif. Elle constituait une unité indépendante qui *de jure* reconnaissait la souveraineté du hetman, mais qui agissait presque toujours de son propre gré. La Sitcha était l'appui important du principe démocratique et pour cela elle jouissait de l'affection particulière du peuple et constituait un élément social très important.

L'instruction publique était largement développée dans tout le pays. Il y avait partout des écoles paroissiales, et même des écoles secondaires dans les villes d'Ostrog, de Vilno, de Brest, de Minsk, de Lvov et autres. Enfin il existait une école supérieure l'Académie de Kiev. Pour apprécier combien le peuple lui-même (privé, comme il a déjà été dit, de sa classe supérieure qui avait accepté la civilitation polonaise), — aspirait à l'instruction, il suffit de ce rappeler que tous ces établissements étaient fondés grâce à l'initiative publique. Les corps de métiers et de commerce formaient des sociétés nommées *confréries (bratstva)* qui se groupaient autour des églises et des couvents. Ce sont ces confréries qui entretenaient, à leurs frais, non seulement toutes les écoles secondaires mais encore l'Académie de Kiev. Grâce aux deniers des petits bourgeois et des moines les Ukraïniens recevaient l'instruction dans ces écoles qui les plaçaient au même rang que les gens instruits de l'Europe occidentale. Les élèves de l'Académie de Kiev parlaient le latin aussi couramment que leur langue maternelle. Dans tout le pays il y avait un vif mouvement civilisateur et les imprimeries de Zabloudov, de Vilno, d'Ostrog, de Lvov, de Loutzk, de Tchernihov, de Kiev etc. publiaient outre des livres d'église et de droit une quantité de traités polémiques, théologiques et des traductions de quelques ouvrages étrangers. La littérature répondait aux besoins du peuple, qui formait en effet une force sociale dans le pays. Quelques années après la mort de Bohdan Khmelnitzky, lors d'un nouvel essai de rapprochement avec la Pologne, par une clause du traité de Hadiatch, les Ukraïniens se réservaient le droit de fonder deux universités, plusieurs écoles secondaires, de conserver la liberté absolue de la presse et de l'enseignement scolaire.

Le gouvernement moscovite, bien que n'ayant pas le droit, d'après le traité de Péréiaslav, de toucher aux institutions autonomes de l'Ukraïne, ne put pas tolérer, en sa qualité d'Etat despotique, l'existence d'une organisation républicaine dans le pays qu'il protège. Et nous voyons qu'en effet il fait tout son possible, dès le début de son protectorat, pour annuler l'autonomie de l'Ukraïne et ensuite sa nationalité. D'abord ces efforts ne produisirent pas d'effet plus ou moins considérable. Mais le pays était très affaibli par les guerres précédentes contre la Pologne et par sa propre défense contre les Tartares de la Crimée ; l'organisation intérieure ébranlée par les secousses des guerres, n'avait pas eu le temps de s'affermir et le gouvernement moscovite atteignit enfin son but. Pour bien réussir, il s'efforçait de semer la discorde parmi les fonctionnaires de l'Ukraïne, encourageait l'espionnage et les dénonciations, protégeait tous les aventuriers et les traîtres et leur venait en aide par

son influence et son argent pour leur faire obtenir des situations privilégiées[1]).

A l'aide de moyens semblables le gouvernement moscovite parvint à ébranler fortement l'autonomie du pays, en soumettant le clergé ukraïnien au patriarche de Moscou et en nommant dans les villes ukraïniennes ses voyévodes, qui, s'appuyant sur les garnisons moscovites, agissaient arbitrairement et violaient grossièrement les droits du peuple. Plusieurs révoltes des Ukraïniens n'eurent aucun résultat et le dernier essai bien connu de Mazepa qui s'allia au roi de Suède, amena des répressions épouvantables de la part du tzar Pierre I qui se vengea de la révolte avec la cruauté sanguinaire d'un despote oriental, devant laquelle s'effacent même les abominations des seigneurs polonais[2]).

Après avoir affaibli le malheureux pays, le gouvernement moscovite abolit le hetmanat et Catherine II ruina définitivement la Sitcha des Cosaques Saporogues, abandonna leurs biens et leurs terres au pillage de ses favoris, et le peuple qui avait lutté si longtemps pour sa liberté et qui avait protégé l'Europe occi-

[1]) Voici ce qu'écrit par exemple le chef militaire moscovite D. Galitzine à Golovkine: «Pour notre sécurité en Ukraïne il faut tout d'abord semer la discorde parmi les *colonels* et le hetman, il ne faut pas satisfaire à toutes les demandes du hetman. Quand le peuple saura que le hetman n'a plus le pouvoir comme Mazépa l'avait, j'espère qu'il viendra faire des *dénonciations*. Avec cela il ne faut pas se montrer trop sévère envers les dénonciateurs, si deux d'entre eux se présentent en communiquant des nouvelles mensongères et qu'on ne les traite pas sévèrement, un troisième dénoncera la vérité et le hetman avec les colonels prendront garde... Comme je viens d'écrire, je vous le repète aujourd'hui encore: il est nécessaire que dans toutes les villes limitrophes il y ait des colonels en discorde avec le hetman... (*Solovieff*, Histoire de la Russie, t. XVI, p. p. 40—41).

[2]) Ainsi la résidence du hetman Mazépa, la ville de Batourine, fut brûlée et démolie, la population, sans excepter les vieillards, les femmes et les enfants, détruite, écartelée, rouée, empalée etc., les cadavres des cosaques furent cloués aux planches et lancés en aval de la rivière Séïm pour épouvanter par leur vue la population environnante, etc.

dentale contre les Turcs et les Tartares, fut réduit à l'esclavage.

Ainsi fut détruite l'indépendance politique de l'Ukraïne. Mais s'arrêter là, n'aurait été que faire la moitié de la besogne. Il faillait anéantir l'indépendance intellectuelle du peuple ukraïnien.

En Moscovie la censure n'existait pas encore; le pays qui ne possédait que l'imprimerie du gouvernement, laquelle ne publiait les livres que sur l'ordonnance du tzar, n'en avait pas besoin. Cependant en Ukraïne il y avait une littérature libre, et cette littérature devait naturellement être écrasée «pour des raisons d'Etat» comme disent les historiens grands-russiens de nos jours. Ainsi la première censure dans l'Etat moscovite fut instituée pour l'Ukraïne.

D'ailleurs, la censure ne visait d'abord que les livres religieux. Non seulement les doctrines rationnalistes très répandues alors en Ukraïne, mais encore les simples modifications dans le rituel orthodoxe effrayaient déjà le gouvernement et le clergé moscovites qui ne comprenaient la religion que du côté formel. Sur les ukases des tzars les fonctionnaires moscovites enlevaient les livres dans lesquels ils trouvaient des «hérésies» ou simplement quelques altérations de l'orthodoxie moscovite, et ils les brûlaient.

Mais tout en purifiant «la religion» on ne touchait pas à la langue. L'honneur du début dans ceci appartient au «réformateur génial de la Russie», à Pierre I. Par tous les moyens possibles il attirait en Moscovie les savants ukraïniens (ce qui se comprend aisément), mais il décida d'anéantir toute lumière dans le pays d'où elle venait. En 1720 il publia un ukase où il était dit: «Il est venu à la connaissance du Grand Souverain que dans les typographies de Kiev et de Tchernihov on publie souvent des livres en désaccord avec ceux de Moscou.... Pour cela sa Majesté a ordonné de n'y imprimer que des anciens livres religieux, et encore de corriger ces derniers avant la publication en les comparant aux livres

moscovites pour qu'il n'y ait aucune différence et aucun *dialecte particulier*[1]).

Pour la littérature de l'Ukraïne, — épuisée par d'effrayables charges militaires, opprimée par la main despotique de Pierre I, privée déjà par ce fait de son autonomie, — cet ukase fut un coup funeste. La littérature imprimée disparaît presque completement. Les meilleures forces intellectuelles sont enlevées par Pierre I et transplantées en Moscovie . . . .

En même temps se produit l'abolition des écoles ukraïniennes ou bien leur transformation à la maniere moscovite. L'Ukraïne possédait (il y a plus d'un siècle) beaucoup plus d'écoles qu'elle n'en possède actuellement, quoiqu'aujourd'hui la population ait augmenté considérablement. Le gouvernement fermait les écoles ukraïniennes et à l'aide de la police attirait les enfants, malgré la résistance des parents, dans celles, fondées par lui, afin d'élever le peuple dans l'esprit national moscovite. L'Académie de Kiev subit aussi des réformes sur le modèle moscovite et perd son importance d'autrefois; son niveau scientifique baisse et elle se transforme en une simple école ecclésiastique. Le mouvement littéraire et scientifique s'éteint comme la vie sociale. Au premier coup d'œil tout avait l'air d'être mort pour toujours. Pourtant on n'en était pas encore là. A l'insu du gouvernement une source de forces populaires nouvelles jaillit; quelques hommes puisent directement dans la langue populaire réstée intacte, et leurs ouvrages, pour la plupart d'un caractère satirique, circulent sous forme de manuscrits. Enfin, 78 ans après l'ukase de Pierre I, Ivan Kotliarévsky publie sa parodie de l'Enéide de Virgile dans la langue populaire et fonde ainsi une nouvelle période de la littérature ukraïnienne. Toute une série d'ouvrages paraîssent attestant le talent de leurs auteurs: Houlak-Artémovsky, Kvitka, Hrebinka, Kostomarov, Koulich et enfin l'étoile de la poésie ukraïnienne — Chevtchenko.

[1]) Publié dans le *Recueil des ordonnances et des arrêtés sur la censure,* édit. du Minist. de l'Instr. Publ., 1862.

D'abord le gouvernement soumet ces ouvrages à la même censure que ceux des auteurs grands-russiens; mais Kvitka déjà éprouve des persécutions, son «Histoire d'Ukraïne» et son «Histoire Sainte» pour le peuple ne peuvent pas paraître parce que ces ouvrages sont écrits en ukraïnien. En 1847 éclata l'orage. Kostomarov, Biélozersky, Navrotzky, Houlak et encore quelques personnes avaient fondé un cercle intime «La Confrérie des saints Cyrille et Methode» dont le but était l'abolition complète du servage, des privilèges et des peines corporelles, la liberté des cultes et de la presse, l'enseignement pour tous, la publication des livres utiles pour le peuple, etc,. l'affranchissement de tous les peuples slaves et leur organisation en Etat indépendants et confédérés sous le protectorat de l'empereur de Russie. Cette société étant dénoncée, les membres du cercle furent arrêtés, ainsi que Koulich et Chevtchenko qui pourtant ne faisaient pas partie de ce cercle. Tous étaient accusés d'avoir voulu séparer l'Ukraïne de la Russie. Quoique l'instruction ne confirmât point cette accusation, tous les détenus furent maintenus en prison, puis déportés sans jugement, par voie administrative. C'est Chevtchenko qui subit le sort le plus triste. On trouva chez lui des poésies qui faisaient une critique sévère de l'organisation politique de la Russie. On l'incorpora comme simple soldat dans une forteresse située au bord du lac Aral. On lui défendit de peindre et d'écrire et on le soumit à toutes les horreurs de la vie de caserne de cette époque là.

Les suites de cet évènement furent des plus funestes pour la langue ukraïnienne. Une quantité de manuscrits, d'ouvrages términés furent détruits, aucun littérateur ukraïnien n'osait publier quoi que ce soit; Chevtchenko n'avait pas même le droit d'écrire des lettres. Cependant quelques années plus tard on voit reparaître quelques livres ukraïniens, mais au prix de quelles difficultés! Un recueil des plus inoffensifs de chansons populaires de Metlinsky («Chansons populaires de la Russie Méridionale») reste à la

censure pendant sept ans (1847—1854)! Un autre recueil du même auteur — «L'Almanach» composé d'ouvrages des auteurs ukraïniens, reste à la censure deux ou trois ans et n'en sortit qu'affreusement mutilé; presque la moitié du livre fut interdite car toute phrase, où il y avait le mot «liberté» était rayé sans pitié, ne fût-ce question que d'un cheval qui paissait «en liberté».

Avec le commencement du règne d'Alexandre II un souffle libérale se fit sentir en Russie, la question de l'abolition du servage était sur le tapis. Les personnes qui avaient souffert de la fermeture du cercle de Cyrille et Methode recouvrèrent la liberté — Chevtchenko revint après avoir passé dix ans au service militaire sans être gradé, mais sa santé était détruite et il mourut bientôt après. On fut moins rigoureux envers la littérature ukraïnienne; on laissa publier des revues, simultanément en langue ukraïnienne et russe, destinées à la renaissance nationale et à l'éclaircissement des masses populaires; on fonda des cours populaires du Dimanche où l'enseignement était donné en langue ukraïnienne; une série de jeunes auteurs se mirent à l'œuvre; le théâtre ukraïnien fut autorisé et même les affiches théâtrales pouvaient être imprimées en ukraïnien, mais cela dura peu.

Trois ans après, en 1863, «sur l'ordre de l'Empéreur», le ministre de l'Intérieur communique au ministre de l'Instruction Publique, à la date du 8 Juin, sous le N° 394, le rescrit suivant:

«Les anciens ouvrages en langue petite-russienne (c'est-à-dire ukraïnienne) n'avaient en vue que les classes supérieures de la Russie méridionale, tandis qu'aujourd'hui les partisans de la nationalité petite-russienne tournent leurs regards vers les masses non-éclairées et ceux d'entre eux qui aspirent à la réalisation de leurs vues politiques, sous prétexte d'instruction, publient des livres de lecture élémentaire, des alphabets, des manuels, des grammaires et des géographies etc»...

Les alphabets et les grammaires n'effrayaient pas trop le gouvernement russe par eux même; mais

ils étaient considérés comme dangereux parce qu'ils étaient publiés en *ukraïnien*, on visait *la langue* seule, et l'auteur du document que nous venons de citer dit un peu plus bas d'un ton d'excitation: «Il n'y a pas eu, il n'y a pas et il ne peut exister aucune langue petite-russienne et leur idiome (celui des Ukraïniens), employé par le peuple commun n'est autre chose que la langue russe corrompue par l'influence de la Pologne».

Nous ne pouvons pas discuter ici la cause de cette affirmation singulière: était-ce l'ignorance complète du gouvernement russe ou bien son cynisme extrême qui ne se gênait pas pour mentir grossièrement?

La question de l'histoire de la langue ukraïnienne et de la place qu'elle occupe parmi les autres langues slaves était déjà bien avant 1863 l'objet d'études scientifiques. En Russie les savants comme Maximovitch[1]), P. Lavrovsky[2]), Bodiansky[3]), et ces temps derniers Potebnia[4]), Jitetzky[5]), s'en sont occupés; Pypine et Spasovitch[6]) étudièrent son côté littéraire. En Europe occidentale cette question fut examinée par Miklosich[7]), Schleicher[8]), Leskien[9]), Jagic[10]), Hovelacque[11]), Tal-

[1]) *Maximovitch, M. A.* Oeuvres complètes. Kiev. 1876-1880. «Sur l'existence indépendante de la langue ukraïnienne». 1857.

[2]) *Lavrovsky.* Exposé de particularités de la langue petit-russienne comparativement au russe et aux autres langues slaves. Journal du Ministère de l'Instruct. Publ. 1859. N° 6. p. 263.

[3]) *Bodiansky.* Lectures dans la Société Imp. d'Hist. et des Antiquités. 1858. IV, III. 72.

[4]) *Potebnia.* Notices sur la langue petit-russienne. Voronège, 1871.

[5]) *Jitetzky.* Aperçu de l'histoire phonétique de la langue ukr. Kiev. 1876.

[6]) *Pypine et Spasovitch.* Hist. des littératures slaves. 2me éd. I, 310-311.

[7]) *Miklosich.* Vergleichende Grammatik I. IX.

[8]) *Schleicher.* Beiträge zur vergleich. Sprachforschung. 1857, I. 22.

[9]) *Leskien.* Handbuch der altbulgarischen Sprache. Weimar, 1871.

[10]) *Jagic.* Archiv für slav. Philologie I. 508.

[11]) *Ab. Hovelacque.* La Linguistique. 366. 387.

vi[1]), Hins[2]), Fried. Müller[3]) et autres. Les opinions de tous ces savants se résument dans les paroles du grand slaviste Miklosich : « les recherches montrent qu'il faut considérer la langue ukraïnienne comme une langue indépendante et non pas comme un idiome de la langue grande-russienne » ; selon Lavrovsky : « les traits de cette langue lui donnent le droit incontestable à une place aussi indépendante que celle des autres langues slaves ». C'est ainsi qu'envisagent cette question tous les savants cités et aujourd'hui aucun homme lettré du monde entier n'aura l'idée d'affirmer le contraire.

Quant à « l'influence de la Pologne », il est à présumer que le ministre russe lui attribuait une grande importance, du moins dans le sens d'intimidation de certains personnages politiques, puisqu'il n'eut pas honte de mentir dans un écrit officiel pour confirmer ses assertions : « Ce phénemène (le mouvement ukraïnien) est d'autant plus fâcheux et mérite d'autant plus l'attention, qu'il coïncide avec les projets politiques des Polonais (!) et qu'il est très probable, qu'il leur doit son origine (!), à en juger par les manuscrits entrés à la censure et par le fait que la plupart des publications petites-russiennes viennent en effet des Polonais ». Il est inutile de démentir tout cela, puisque tous ceux qui connaissent plus ou moins l'affaire, savent très bien que parmi les auteurs ukraïniens de quelque importance il n'y a point de Polonais ; si dans la littérature d'alors on rencontrait deux ou trois noms d'origine polonaise, il y en avait toujours d'avantage dans la littérature « russe » de laquelle le ministre n'aurait certes pas dit qu'elle s'est développée « sous l'influence des Polonais ». Mais au fond tout cela était bien indifférent pour le gouvernement russe « de l'époque des réformes », et il ne s'agissait

[1]) *Talvi*. Historical view of the Languages and Litterature of the Slavic Nations. P. 8. 9.

[2]) *Hins*. La Russie dévoilée au moyen de sa littérature populaire. 1883. p. XX-XXI.

[3]) *Fried. Müller*. Allgemeine Ethnographie. S. 477.

que de ce fait qu'il voyait avec déplaisir le mouvement intellectuel et littéraire de Kiev se développer au détriment de celui de Moscou et de St-Pétersbourg. Ainsi donc, après avoir mentionné parmi les arguments contre la littérature ukraïnienne, ce fait, que le général-gouverneur de Kiev « trouve dangereuse et pernicieuse la publication de la traduction en langue petite-russienne du Nouveau Testament examiné en ce moment par la censure spirituelle », il termine ainsi sa communication :

« Le ministre de l'intérieur a reconnu nécessaire jusqu'à nouvelle entente avec le ministre de l'Instruction publique, le procureur du St-Synode et le chef de la IIIme section (c'est-à-dire de la police secrète) au sujet de la publication des livres en langue petite-russienne de faire une disposition d'après laquelle ne seraient admis à la publication que les ouvrages en cette langue, appartenant aux belles-lettres ; il faudra suspendre la publication des livres en langue petite-russienne concernant la religion, l'instruction en général et la lecture pour le peuple. Cet ordre a été approuvé par Sa Majesté l'Empereur[1]) ».

Si nous y ajoutons que les censeurs n'avaient pas beaucoup d'égards pour la partie de la littérature qui n'était pas encore interdite, c'est-à-dire pour les ouvrages littéraires, nous comprendrons pourquoi depuis l'époque indiquée et pendant une période de dix ans il ne parut que très peu de livres ukraïniens en Russie. Mais cet état de choses trouve enfin une issue à laquelle les auteurs de la communication ci-dessus ne s'attendaient peut être pas — cette issue fut la Galicie.

Au premier partage de la Pologne en 1772 une partie de territoire ukraïnien échut à l'Autriche, notamment la Galicie. En 1777 on annexa à l'Autriche une autre province avec une population ukraïnienne — la Boukovine. En tout il y avait près de trois millions d'Ukraïniens appartenant à cet empire. Se trouvant en

[1]) *Pravda*, revue mensuelle politique, scientifique et littéraire, Léopol. 1894. V. 282-283.

meilleures conditions politiques, obtenant ensuite la constitution, les Ukraïniens d'Autriche (les Ruthènes) avaient réussi vers cette époque-là à l'aide de ceux de la Russie et sous leur influence, à faire quelque chose pour leur renaissance nationale, ils avaient leurs écoles, leur presse et leurs représentants au parlement autrichien. C'est là que les Ukraïniens de Russie transportent maintenant leurs forces. En 1867 on y fonde le journal «Pravda» (La Vérité) dans lequel collaborent les meilleurs auteurs littéraires ukraïniens: J. Levitzky, Mirny, Staritzky, Dragomanov, Kouliche, Konissky et autres. En même temps on publie activement en Galicie les ouvrages des Ukraïniens de la Russie. La censure ne laissait pas passer leurs livres en Russie, tandis que le journal «Pravda» y pénétrait tant bien que mal après avoir été défiguré par des coupures et maculé de l'encre typographique.

A partir de 1873 la censure, oubliant probablement l'ukase de 1863 et cédant à la pression sourde mais constante de l'opinion publique ukraïnienne, a quelques bienveillances pour la littérature ukraïnienne. Cette époque relativement favorable, dura trois ans pendant lesquels les Ukraïniens, sans abandonner leurs travaux en Galicie, publièrent en Russie une série de brochures scientifiques populaires, imprimèrent ou préparèrent la publication d'une trentaine de volumes contenant les matériaux éthnographiques recueillies par différentes personnes — des chansons populaires, des contes, des légendes, des récits etc. qui avaient une grande importance scientifique et qui avaient donné aux savants ukraïniens une place honorable dans la science de l'Europe occidentale. La censure permit même de publier en ukraïnien une certaine partie du Code judiciaire, mais le Nouveau Testament persistait toujours à être le fruit défendu pour le peuple ukraïnien; de même on ne devait même pas songer à quelque revue ou journal ukraïniens.

Mais cette parodie de liberté ne dura pas longtemps. A Kiev fut fondée la section du Sud-Ouest de

la Société Impériale Russe de Géographie, qui se composait de savants Ukraïniens s'occupant principalement d'ethnographie locale et promettant beaucoup pour la science. Mais les travaux sur l'ethnographie *ukraïnienne* et la question de *langue maternelle*, posée pendant le recensement statistique de Kiev suffisaient déjà pour qu'une bande de gens habiles qui s'étaient fait un métier avantageux de leurs «bonnes intentions» et de la «russification» du pays, bande dirigée par le fameux renégat et Conseiller privé Youzéfovitch, qui avait autrefois livré son ami Kostomarov, jetât l'alarme dans la presse officieuse et envoyât à St-Pétersbourg des dénonciations formelles où il était dit que sous la forme de Société de Géographie, il existait à Kiev une société secrète de revolutionaires qui avait pour but d'arracher l'Ukraïne à l'Empire russe et dont les membres pour cette raison étaient très dangereux au point de vue politique. Le résultat de ces dénonciations fut la nomination d'une commission spéciale composée des ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, du Chef de la police secrète et du Conseiller privé V. Youzéfovitch. Sur l'ordre du «Tsar-Libérateur» la Section du Sud-Ouest de la Société de Géographie fut dissoute, ses manuscrits et ses collections disparurent, plusieurs membres et les patriotes ukraïniens en général furent transportés dans les contrées moscovites, une quantité d'ouvrages commencés ou déjà achevés furent anéantis. A l'égard de la littérature ukraïnienne le gouvernement russe rédigea *secrètement*[1]) le document suivant, devenu historique:

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction supérieure
des affaires de la Presse,
le 5 Juin 1876,
N° 3158

«Le 30 mai courant Sa Majesté l'Empereur a souverainement daigné ordonner:

[1]) Dans quelques mois d'ailleurs ce document fut publié dans le «Messager du Gouvernement».

1° De défendre l'importation dans les limites de l'Empire de n'importe quels livres et brochures publiés à l'étranger en langue petite-russienne, autrement que sur une autorisation spéciale délivrée par la Direction supérieure des affaires de la Presse.

2° L'impression et la publication dans toute l'étendue de l'Empire des ouvrages originaux ou traduits dans cette langue, seront interdites, à l'exception des :

a) actes et documents historiques et
b) ouvrages littéraires; les documents historiques doivent conserver rigoureusement intacte l'orthographe des originaux ; dans les ouvrages littéraires aucune déviation de l'orthographe russe commune ne pourra être admise et la permission de la publication des ouvrages littéraires ne sera donnée qu'après l'examen du manuscrit par la Direction supérieure des affaires de la Presse.

3° D'interdire toutes représentations théâtrales et déclamations publiques en langue petite-russienne, ainsi que l'impression en même langue des textes pour les compositions musicales.

Chef de la Direction Supérieure des affaires de la Presse,
GRIGORIÉFF.

Par cette ordonnance impériale on privait de leur langue *dix-sept millions* d'habitants de nationalité ukraïnienne de l'empire Russe. Presque toute la littérature en langue ukraïnienne devait disparaître. Les livres ne paraissaient presque plus sous la pression extrême de la censure qui en était arrivée à défendre la traduction faite par Mme Litvinov de la comédie de Molière «Le médecin malgré lui», sous prétexte qu'elle offensait le sacrement du mariage. Le célèbre compositeur ukraïnien Lyssenko voulut publier son

opéra «Tchornomortzi», mais quoique le livret fût imprimé depuis longtemps déjà, on ne lui permit que de publier *la musique sans paroles et sans titre.* La même chose arriva plus tard à l'opéra du compositeur Sokolsky «Taras Boulba». D'abord la censure autorisa la publication du livret, mais quand on lui demanda la permission de publier la musique avec les paroles, elle refusa. La persécution despotique fut telle que le censeur, en rencontrant dans les revues grande-russiennes une nouvelle traitant de la vie des Ukraïniens, écrite en langue russe, bien entendu, effaçait les mots ukraïniens qui s'y rencontraient pour les remplacer par des mots moscovites. La chanson ukraïnienne fut interdite aux théâtres et concerts et la langue était depuis longtemps bannie de l'usage public. Après l'an 1880, grâce à la tolérance du sénateur Polovtzeff, qui avait fait une inspection des gouvernements de Tchernihov et de Kiev, ce régime sauvage s'adoucit comme on peut le voir dans la circulaire *secrète* ci-dessous, adressée en 1881 par le ministre de l'intérieur, le comte N. Ignatieff aux gouverneurs.

CIRCULAIRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE 1881.

«En 1876, par l'ordonnance impériale furent mis en vigueur les règlements restreignant l'usage de l'idiome petit-russien. Ces règlements communiqués à Messieurs les Chefs des Gouvernements par la circulaire du 26 Juin 1876, sous le n° 357, renferment les trois arrêtés suivants : »

(Suit le texte de l'ordre suprême cité plus haut).

«Aujourd'hui Sa Majesté l'Empereur a daigné ordonner ce qui suit :

1° Le paragraphe 2 du règlement est à compléter par l'adjonction suivante : au nombre des publications qu'on est autorisé à faire paraître en langue petite-russienne sont ajoutés les dictionnaires, à condition qu'ils soient écrits selon l'orthographe russe commune ou selon celle du XVIIIe siècle ;

2° «Le paragraphe 3 est à expliquer dans ce sens que les pièces dramatiques, les scènes et les couplets

en idiome petit-russien, autorisés à être reproduits en public antérieurement par la censure dramatique, ainsi que ceux qui seront autorisés par la Direction supérieure des affaires de la Presse, peuvent être représentés sur la scène avec la permission spéciale des Gouverneurs-Généraux pour chaque représentation et dans les localités non soumises à ces derniers fonctionnaires, avec la permission des Gouverneurs. En outre la permission de publier en idiome petit-russien des textes de musique, à condition d'user de l'orthographe russe commune, est dans le pouvoir de la Direction supérieure des affaires de la Presse,

3° Interdire complétement la fondation des théâtres spéciaux petits-russiens et la formation des troupes d'artistes pour la représentation des pièces exclusivement en idiome petit-russien».

Ainsi on parvint à avoir la permission de mettre des pièces théâtrales sur la scène et de donner des concerts avec des chansons ukraïniennes — à condition que le programme de chaque concert contînt des chansons grande-russiennes et que chaque représentation scénique d'une pièce ukraïnienne fût obligatoirement accompagnée d'une pièce russe. On laissa venir (bien qu'irrégulièrement) deux ou trois journaux ukraïniens de la Galicie, et la censure intérieure permit de publier plusieurs brochures scientifiques en forme vulgarisée. Mais ici encore la censure agissait souvent à sa guise : en laissant passer une brochure sur le croup, elle interdit en même temps une autre sur le choléra etc. Il fut même permis de faire paraître les traductions ukraïniennes d'«Antigone» de Sophocle et de «Hamlet» de Shakespeare ; cependant, malgré les démarches réitérées, pas une seule publication périodique ne fut autorisée, et la religion, ainsi que l'histoire, continuaient toujours à être exclues.

D'ailleurs cette époque favorable fut de bien courte durée. Les concerts et les représentations théâtrales se maintiennent encore (excepté à Kiev d'où ils sont presque totalement proscrits), mais après deux ans d'une certaine bienveillance de la censure, une nouvelle réaction survint. Déjà depuis 1883 on n'admettait aucun livre scientifique, les traductions du récit du comte Tolstoï «*De quoi les hommes vivent*» furent inderdites etc. Maintenant la littérature ukraïnienne est réduite par la censure à la publication des matériaux ethnographiques et des ouvrages littéraires originaux de la vie populaire contemporaine. Tout ce qui concerne la religion et l'histoire, toutes les traductions, tous les ouvrages littéraires concernant la vie des classes supérieures, toute la littérature et la poésie historique (sauf le «Kobzar» de Chevtchenko qui jusqu'à présent est loin d'être complet), toutes les publications pédagogiques et même les livres de lecture pour les enfants sont absolument interdits. Chaque manuscrit ukraïnien doit être soumis au censeur de Kiev ; ceux de Pétersbourg, de Moscou et d'Odessa n'acceptent pas de manuscrits en cette langue, ou s'ils le font, ce n'est que dans le cas où l'auteur s'engage par écrit à publier le livre dans la ville même où il a été autorisé par la censure. Le censeur de Kiev ou d'une autre ville, après avoir examiné le manuscrit, le présente avec ses remarques à St-Pétersbourg à la Direction supérieure des affaires de la Presse, qui l'interdit dans la plupart des cas (ordinairement les manuscrits ne sont pas rendus, les plus importants d'entre eux sont transmis à la Police secrète, chargée en Russie spécialement de la surveillance politique) ; si elle trouve possible l'autorisation du manuscrit, elle le rend au censeur et celui-ci signe la permission. Cette procédure ne se fait pas en moins de quatre à huit mois. En interdisant un manuscrit, la censure ne prévient même pas l'auteur de sa décision. Aux réclamations qui lui sont faites elle répond que cette question «ne peut pas être résolue», ou bien elle indique le paragraphe 22 du règlement de la censure où il est dit qu'un ouvrage peut être interdit pour son *esprit* et ses *tendances ;* le censeur étant seul juge de cet «*esprit*» et de ces «*tendances*», il est clair que

d'après ce paragraphe on peut interdire même la phrase «j'ai sommeil».

Mais ce n'est pas tout : La nation ukraïnienne est condamnée par le gouvernement russe à l'extermination. Voilà pourquoi tout ce qui peut témoigner son existence est défendu, même si c'est écrit en moscovite. C'est ainsi qu'une grammaire ukraïnienne, écrite en langue officielle fut interdite à la publication, et à la question sur la cause de ce fait une personne compétente en ces matières répondit avec cynisme : «naïfs que vous êtes ! vous voulez qu'on vous autorise la grammaire de la langue qui d'après les considérations gouvernementales *ne doit pas exister !*»

A l'égard de la littérature ukraïnienne la censure russe atteint une frénésie qui ne peut être comparée qu'à l'autocratie de la gendarmerie russe, placée au-dessus de toute loi. Le livre ukraïnien est privé de tous les droits d'existence légale. Le censeur y interdit non pas ce qui est contraire à la loi (on ne lui soumet à l'examen rien de semblable) et il accorde non pas ce qui d'après la loi est permis (car tout ce qui lui est soumis peut être autorisé), mais simplement ce qui répond à sa propre fantaisie administrative. Pour appuyer ce que nous avançons, citons quelques faits qui sont innombrables. Dans les contes populaires de la Russie méridionale de J. Roudtchenko, publié en 1869, se trouve inséré le conte «*Le pauvre loup*». Evidemment il ne contient rien de subversif. Et en effet il parait en 1885 en brochure à Kharkov, mais en 1889 le censeur exclut ce conte innocent du recueil intitulé «*Contes et récits*», publié à Kiev en 1890. Dans ce même recueil de contes il y en a un, intitulé «*Oeuf miraculeux*». En sa qualité d'une chose parfaitement innocente, il fut permis à la réimpression dans le recueil intitulé «*Chansons, contes et charades d'enfants*» (Kiev, 1876); cependant en 1888 il fut trouvé dangereux pour la solidité de l'Empire russe et le censeur l'interdit, mais en revanche en 1891 ce conte perdit probablement son

caractère nuisible et fut réimprimé à Kiev avec la permission du censeur.

Dans le livre de V. Tchaïtchenko «*Sous le toit de la chaumière*» (Kiev, 1886), on trouve les contes «*l'Examen*», «*Sans pain*», «*La sœur Anne*», et dans l'almanach «*Skladka*» (*Kharkov*, 1887), le récit du même auteur «*Seule, tout à fait seule*». En 1886 Tchaïtchenko envoyait à la censure un recueil de neuf récits au nombre desquels se trouvaient ceux que nous venons de nommer. La censure arracha du milieu du manuscrit deux récits inédits et les permit, tandis que le reste, et dans ce nombre les quatre récits déjà publiés, ne fut pas autorisé. Mais en 1888 elle trouva possible de permettre à la publication le récit «*Sans pain*» et ensuite, en 1889, «*La sœur Anne*»; quant au récit «*Seule, tout à fait seule*», la censure l'interdit encore deux fois en 1888 et en 1891.

L'ex-professeur de littérature grecque de l'université d'Athènes, M. Pierre Nistchinsky n'obtint pas l'autorisation de publier la traduction en ukraïnien de l'Odyssée, quoique, d'après le règlement de censure, pour les traductions classiques la censure préalable ne soit pas obligatoire. Lorsqu'il eut publié cette traduction en Galicie et que les éditeurs l'eurent envoyée à la censure russe en la priant d'admettre cette publication en Russie, le livre leur fut renvoyé *non découpé* avec le refus formel. Quelques fois la censure permettait aux marchands de livres populaires moscovites des recueils composés de chansons ukraïniennes, souvent mutilées par les industriels ignorants ; elle autorisait des recueils pareils à d'autres personnes ; mais en 1887 et 1889 elle interdit les mêmes chansons bien rédigées dans deux recueils : «*Lirnik*» et «*Pisni*». En 1894 elle permet un recueil de chansons intitulé «*Cordes vivantes*», mais elle en exclut une quantité de chansons qui étaient publiés bien des fois dans toute sorte de recueils ethnographiques. Voici une de ces chansons proscrites : nous nous permettons de la citer ici *in extenso* pour

que les lecteurs puissent juger *de ce que défend* la censure russe et du peu de cas qu'elle fait de l'Ukraïne.

N° 37.

«Au-delà de la montagne un vent violent souffle. «C'est là que la veuve sème son blé et prie Dieu : «faites Seigneur que le blé vienne en abondance «pour mes enfants, pour ma bonne renommée. «A peine la veuve fût elle rentrée chez elle, que les «gens disent que le blé a déjà poussé ; elle n'eut pas «le temps de s'asseoir que les gens disent que le blé «a déjà mûri. La veuve va voir son blé et dit : mal-«heur à moi, mes enfants sont encore petits ! Mes «enfants, j'ai des misères avec vous puisqu'il n'y a «personne pour vous guider ! — Notre mère, ne te «soucie pas de nous : nous grandirons et nous nous «disperserons à notre tour. Nous serons beaucoup «dans les plaines et les vallées, nous serons partout. «Notre mère, tu te plaindra comme le coucou, mais «il n'y aura personne pour te donner à boire».

Il n'y a aucun moyen de deviner même ce que le censeur a pu trouver de subversif dans cette petite chanson qui n'exprime rien que la foi profonde en Dieu ! Il ne reste qu'à supposer que la censure interdit au petit bonheur tout ce qui tombe sous ses yeux, pourvu qu'on ne laisse pas respirer cette littérature, en une langue condamnée à mort qui lutte contre ses bourreaux. De plus, la censure à tout bonnement adopté le système d'interdire presque tout ce qui est assez volumineux et révèle du talent et de permettre tout ce qui est médiocre et stupide parmi les manuscrits qui lui sont soumis. Si la place nous le permettait, nous pourriens citer toute une série d'exemples qui prouvent que la censure, pour faire passer un ouvrage insignifiant, viole même les règles, en autorisant les ouvrages historiques et les traductions, ce qui est défendu par le règlement existant pour la littérature ukraïnienne. Le but ici est évidemment de discréditer cette littérature : «nous ne la

défendons pas, mais est-ce notre faute, si elle ne produit rien, sauf des inepties...! »

Enfin pour anéantir chez les Ukraïniens russes l'idée même de la possibilité d'avoir leur propre littérature, la censure a défendu l'anneé passée l'admission en Russie de toutes les publications ukraïniennes qui autrefois y pénétraient tant bien que mal.

Même la langue, même l'orthographe servent d'objet de chicanes du côté de la censure. Les censeurs, sans savoir la langue, se permettent de corriger les manuscrits ukraïniens ou de les interdire sous prétexte d'irrégularité de langue. Ainsi un ci-devant censeur de Kiev interdit un recueil de poésies d'un poète de talent, M. B. Samyilenko, prétendant que ses ouvrages ne sont pas écrits en bon ukraïnien. Et cela malgré le paragraphe du Statut de la censure qui défend aux censeurs de toucher au côté littéraire des ouvrages examinés. La langue ukraïnienne est privée depuis longtemps de sa propre orthographe : la censure exige pour elle l'usage de celle de la langue russe et impose ainsi l'emploi de certaines lettres, qui n'existent pas dans l'alphabet ukraïnien, etc.

La censure voudrait même anéantir les noms *Ukraïne, ukraïnien ;* elle efface ces mots dans les manuscrits. Il arriva une fois que le sens de la phrase ne permettait pas de rayer tout à fait les mots «notre Ukraïne», alors le censeur effaça le mot «notre» en raisonnant probablement ainsi : en lisant le mot *Ukraïne,* qu'ils ne sachent pas que c'est leur pays». (Ceci se passa avec le recueil «*Les épis*», à l'article 31).

En même temps le gouvernement russe portant son attention sur la Galicie, y entretient à ses frais et à ceux du Comité slave de bienfaisance de St-Pétersbourg toute une bande d'espions qui lui dénoncent le mouvement social qui s'y produit et lui indique les Ukraïniens russes qui sont en relations aves les Ukraïniens de Galicie, etc. Grâceàl'argent russe et à l'activité de quelques réactionnaires moscovites,

il existe en Galicie un groupe de gens *(moskvophiles)* qui s'efforcent à prouver que ce pays désire être mis sous l'empire russe et avoir une littérature commune avec la littérature moscovite. Subsidiés par la Russie, ces gens publient deux ou trois organes distribués gratuitement et écrits en un jargon présentant un mélange comique d'ukraïnien, de russe, de polonais et de slavon ancien, parce que les moskvophiles de Galicie ne connaissent pas la langue grande-russienne. On trouve dans ces organes une propagande inspirée de St-Pétersbourg et des dénonciations qui complètent le nombre de celles adressées directement à la police secrète russe.

Comme nous l'avons dit, toutes les publications, *sans exception*, venant de Galicie, sont interdites en ce moment en Russie (il est bien entendu qu'il n'est pas question des organes moskvophiles subsidiés par le gouvernement russe). Mais alors même que certaines publications périodiques étaient tolérées, tous les livres venant de Galicie subissaient une sévère interdiction. Un livre publié vingt fois en Russie, et réimprimé en Galicie, devient un fruit défendu pour l'Ukraïnien oriental et le fait de posséder ce livre devient crime.

Ainsi, on a interdit en Russie la « Bibliothèque Historique Galicienne », composée de traductions d'ouvrages des historiens russes.

Telle est l'attitude du gouvernement russe vis-à-vis de la littérature ukraïnienne. Mais là ne s'arrête point son rôle russificateur. Dans toutes les écoles depuis la classe primaire jusqu'à l'université, l'enseignement se fait en langue russe officielle. La langue et le livre ukraïniens sont bannis de l'école, de l'église, de toutes les institutions publiques et officielles. On suggère à la jeunesse scolaire l'idée qu'il n'existe qu'une nation — la nation « *russe* » et une langue — la langue de l'Etat, c'est-à-dire celle de la littérature grande-russienne. Il n'y a aucun moyen d'étudier sa propre histoire, l'école enseigne à ses élèves l'histoire de l'accroissement de l'Etat moscovite, en ne prenant de l'histoire ukraïnienne que les faits qui s'y rapportent immédiatement et en les considérant comme des faits partiels d'une histoire unique de l'Etat ; c'est cette histoire que l'école donne aux Ukraïniens pour leur histoire nationale. De cette manière il devient impossible d'éveiller dans la jeunesse le sentiment patriotique. Outre cela le gouvernement russe inonde systématiquement l'Ukraïne de fonctionnaires et de prêtres grand-russiens, en envoyant en même temps les Ukraïniens ailleurs. Tout cela a eu pour résultat qu'une immense majorité d'Ukraïniens des classes élevées parlent le grand-russien et sont tellement égarés dans la compréhension de la question nationale et de l'état de leur pays, que c'est à peine s'ils parviennent à s'y débrouiller. Le peuple conserve sa langue, mais le gouvernement voudrait bien y introduire l'élément moscovite. Nous venons de parler des écoles. Quant aux instituteurs on exige d'eux une conduite dénationalisatrice. Les maîtres d'école remarqués pour leurs sympathies ukraïniennes sont immédiatement révoqués, — les exemples en sont nombreux. L'intolérance gouvernementale à cet égard peut être illustrée par le fait suivant : un instituteur d'école communale fut révoqué parce qu'il osa traduire en ukraïnien deux phrases de l'évangile de St-Mathieu ; un autre fut congédié pour cette raison que son élève récita devant l'inspecteur une fable ukraïnienne de Hlibov qu'il savait accidentellement par cœur.

De plus, toutes les relations officielles avec les institutions publiques des villages se font en langue russe que les trois quarts de la population ne comprennent pas ; les agents gouvernementaux exigent des petits fonctionnaires de l'administration rurale qu'ils parlent « russe » eux mêmes et qu'ils l'imposent à leurs subordonnés. A cette même exigence sont soumis tous les Ukraïniens qui font leur service dans l'armée russe. Là ils subissent des coups et des railleries pour leur langue maternelle. On les transfère systématiquement dans les garnisons de la Grande-Russie, tandis que

les troupes grande-russiennes sont amenées en Ukraïne. Le clergé russifié ou d'origine moscovite en Ukraïne, aidé par la police, disperse à coups de bâtons les jeunes gens des deux sexes qui chantent dans la rue leur chansons nationales et les chefs de l'administration locale *(zemskié natchalniki)* donnent à ce sujet des instructiones utiles.

Nous avons déja mentionné plus haut que tout manuscrit ukraïnien plus ou moins intéressant, étant interdit par la censure, passe à la Direction principale de la police secrète; quant aux autres, la censure ne fait qu'en informer le Chef des gendarmes supérieur. Toute personne écrivant en ukraïnien peut être sûre qu'elle se trouve sur la liste des suspects et qu'elle est bien surveillée. La même attention de la police secrète est attirée par chaque Ukraïnien instruit qui parle en société ou même chez lui sa langue maternelle. Et encore si tout se bornait à la surveillance secrète, on pourrait s'y faire tant bien que mal; mais on ne s'arrête pas là et nous voyons que les patriotes ukraïniens subissent *sans jugement* et pour des causes futiles l'emprisonnement, la déportation, la révocation, c'est-à-dire la perte des moyens d'existence. Nous aurions pu citer une très longue liste de personnes qui ont subi ou qui subissent encore ces peines, mais nous ne le faisons pas sans en avoir l'autorisation des personnes dont il est question; ainsi nous nous bornons à indiquer les faits témoignés déjà par la presse. Ces écrivains et autres patriotes ukraïniens, tels que Kostomarov, Kouliche, Chevtchenko, Savitch, Navrotzky, Houlak, Konissky, Markovitch, Tchubinsky, Efimenko avaient été mis en prison ou déportés, ou bien ils ont subi l'un et l'autre. Quand le professeur Dragomanov fut révoqué de sa chaire de l'université de Kiev, il lui fut défendu de résider dans les provinces ukraïniennes et dans les deux capitales, par suite de quoi il fut obligé de se fixer à l'étranger; c'est encore à l'étranger que furent forcés de ce réfugier Sieber, Podolinsky et Volkov, sans parler des gens qui, comme l'historien Bodi-

ansky, le poète Hlibov, etc. ont été poursuivis et révoqués; la liste en serait trop longue. Nous ne ferons ici qu'ajouter que de telles poursuites se font jusqu'à présent: en 1893 encore à Kharkov ont été arrêté 20 personnes (des écrivains, des professeurs, des étudiants) pour avoir fait venir secrètement un lot de livres ukraïniens de la Galicie... Un lecteur européen, peut-il se figurer que la plupart de ces livres se composaient d'ouvrages comme par exemple: *Le Nouveau Testament, Don Quichote de* Cervantès adaptation pour les enfants de *Rheinecke-Fuchs*, de Göthe, les Annales de la Société Savante du nom de Chevtchenko, etc.? Ces livres «dangereux» furent confisqués et les personnes qui avaient participé à leur introduction et chez lesquelles on les avait trouvés furent jetées dans les casemates souterraines humides de la prison de Kharkov, où quelques-uns ont passé près de dix mois et devront subir encore une longue détention, car malgré le manifeste publié à propos de l'avènement du Tzar Nicolas II, l'instruction n'est pas relevé et les peines administratives sans jugement attendent encore les coupables. Il est nécessaire d'ajouter que toutes ces personnes ont perdu leurs moyens d'existence parce qu'elles furent immédiatement révoquées des fonctions qu'elles occupaient; quelques-unes sont empêchées jusqu'à présent par la police de se procurer quelque travail et se trouvent sans pain; quant aux étudiants, ils furent tous exclus des écoles supérieures où ils suivaient leurs cours.

C'est ainsi que le gouvernement russe traite les vivants, mais les morts même ne sont pas exempts de sa poursuite. Sur la tombe de Chevtchenko la croix en bois était tombée en pourriture. Un de ses admirateurs voulut lui en mettre une nouvelle... On ne le lui permit pas. Et il a fallu bien des efforts pour obtenir dans un Etat qui s'appelle chrétien l'autorisation de rendre à un chrétien le service posthume qui est exigé par la religion même, de mettre une croix sur sa tombe.

Que le lecteur européen prenne tout cela en considération, qu'il se représente, s'il le peut, les conditions horribles dans lesquelles vit la malheureuse nation ukraïnienne. Tout en subissant le poids de la pression administrative qui écrase le peuple grand-russien, le peuple ukraïnien souffre encore des persécutions pour ses revendications nationales. Le peuple est dépourvu de toute possibilité de recevoir les lumières, puisque les écoles qui existent ne s'occupent que de russifier les enfants qui lui sont confiés, la littérature est interdite ; la langue est proscrite de toute part : de l'église, de l'école, des institutions officielles et publiques ; chaque mot ukraïnien, chaque relation avec la Galicie évoquent la surveillance de la police et souvent même amènent la détention, la déportation, la faim par suite de la privation de travail ! Et tout cela dans un pays où les crimes politiques sont punis *sans jugement,* où les Gouverneurs mêmes se permettent des voies de fait envers les accusés, comme par exemple le ci-devant Gouverneur de Tchernihov M. Anastassieff (aujourd'hui membre du Conseil d'Empire), où les détenus politiques s'abstiennent de toute nourriture pour ne pas avoir dans leur cellule le baquet infecte rempli d'excréments qui y est mis *intentionellement* pour empoisonner l'air. Il faut prendre tout cela en considération pour comprendre la situation des patriotes ukraïniens poursuivis par le gouvernement moscovite.

Mais au milieu de toute cette bacchanale centraliste et despotique, les bons patriotes ukraïniens ne perdent ni le courage, ni l'assurance inébranlable du triomphe de leur cause. Ils sont convaincus que vingt millions d'habitants de l'Ukraïne parviendront un jour ou un autre à s'affranchir et que la Russie se transformera en un Etat fédéral, ou bien qu'elle sera obligée de tomber en morceaux sous la pression des forces centrifuges des différentes nationalités qui la composent. Outre le peuple ukraïnien il y en a encore d'autres qui se trouvent en opposition avec le système assimilateur du gouvernement russe, ce

sont les Finnois, les Lettes, les Polonais, les Allemands, les Arméniens, les Géorgiens, les Roumains et autres. Le peuple le plus numérique parmi ceux qui sont privés en Russie de leurs droits politiques, c'est le peuple de l'Ukraïne (17 millions, sans compter les 3½ millions de l'Autriche) et pour cela seul il doit certainement jouer un rôle important dans les destinées de l'Empire Russe. En outre, les Ukraïniens sont dans toute la Russie les partisans les plus résolus du principe démocratique et fédératif et l'historien ukraïnien Kostomarov a consacré ses ouvrages volumineux à préciser et à jeter une vive lumière sur le principe fédératif de l'antique Russie. Ces tendances démocratico-fédéralistes de la nation ukraïnienne et de sa littérature ne peuvent pas manquer d'exercer une influence bienfaisante sur la renovation de l'ordre politique en Russie. Il n'est pas indifférent pour l'avenir des peuples de la Russie si les Ukraïniens seront complétement anéantis, ou si leur cause triomphera. Leur victoire sera le triomphe du principe démocratique et fédératif et *vice-versa*, leur défaite sera une nouvelle conquête du centralisme et par conséquent de l'absolutisme. Ainsi donc, si la question de la transformation de la Russie en un Etat constitutionel est une question européenne, la lutte des Ukraïniens pour leur nationalité devient aussi une question de haut intérêt pour l'Europe. Si les Ukraïniens trouvaient dans leur pénible lutte un soutien du côté de l'Europe occidentale, l'affaire de la réforme en Russie n'en serait que hâtée.

Pour ces mêmes raisons les Grands-Russiens devraient sérieusement venir en aide aux Ukraïniens. Mais il y a encore une autre raison pour laquelle ils devraient le faire. Les Grands-Russiens libéraux sincères ont beau dire qu'ils ne sont pour rien dans l'oppression qu'éprouve la nation ukraïnienne, ils ne peuvent nier qu'une certaine partie de leur presse est *pour* cette oppression et que le gouvernement poursuit les Ukraïniens au nom de la nationalité russe,

que la langue et la littérature ukraïniennes sont persécutées au nom de celles de la Grande-Russie ; qu'enfin on défend à l'Ukraïnien d'être lui-même pour le forcer à devenir Grand-Russien. Et surtout maintenant que le gouvernement a placé aux premiers rangs de ses principes la *nationalité d'Etat ;* aujourd'hui tous les Grands-Russiens de bonne foi *doivent* non seulement renier toute solidarité avec le gouvernement dans cette affaire, mais encore prendre part à la lutte contre l'oppression nationale. Ils *doivent* faire cela pour que la honte de la complicité dans ces actes odieux ne retombe sur eux, pour que l'histoire ne dise pas d'eux : voilà des gens qui ont tranquillement laissé subjuguer une nation au nom de la leur.

Ici nous nous arrêtons et nous prions toutes les publications qui sympathisent à la protestation des opprimés contre les tyrans, de bien vouloir réproduire cet article ou en entier ou dans ses parties essentielles, afin que le monde entier puisse apprendre comment à la veille du XXme siècle en Europe subsistent les tortures de l'inquisition, comment on jette les hommes en prison parce qu'ils veulent lire l'Evangile dans leur langue maternelle ; de même, pour que l'Europe occidentale puisse savoir qu'il existe en son voisinage immédiat un peuple qui pendant plusieurs siècles a lutté contre les nomades asiatiques sur la route que suivaient ces derniers pour se rendre dans les pays civilisés et qu'il les a refoulés pour défendre la civilisation européenne en offrant à l'ennemi sa poitrine découverte ; que ce peuple, enfin, a versé son sang en abondance pour la liberté et l'égalité nationales, et si par suite d'un concours malheureux de circonstances il se trouve à présent à l'état d'asservissement politique, — ces principes de liberté et d'égalité restent néanmoins les principes fondamentaux de son existence morale. C'est au nom de ces principes, au nom de la civilisation et de la fraternité des peuples que l'Ukraïne tourne ses regards vers l'Europe toute entière et attend d'elle un appui et un encouragement.

END OF
TITLE